

Arrêté n° 2019-77 portant proclamation des résultats de l'élection partielle au conseil de gestion de l'UFR SESG

Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne,

VU l'arrêté électoral relatif à l'élection partielle du conseil de gestion de l'UFR SESG,

ARRETE

Article 1 :

Sont proclamés les résultats suivants :

Collège « Professeurs et personnels assimilés » :

Sièges à pourvoir : 1

Inscrits : 8

Votants : 3

Suffrages exprimés : 3

Bulletins blancs ou nuls : 0

Quotient électoral : 3

Ont obtenu :

Liste	Suffrages obtenus	Sièges attribués au quotient électoral	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Jean-Paul DOMIN	3	1	/	1

Est déclaré élu :

Jean-Paul DOMIN

Article 2 : Exécution

Le Directeur Général des Services de l'Université de Reims Champagne-Ardenne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis à la Rectrice, chancelière des universités.

Fait à Reims, le **29 NOV. 2019**



Guillaume GELLE

Mis en ligne le : **29.11.2019**

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : **29.11.2019**